

PEINTURE ET DE SCULPTURE

Dossier concernant quatre camp-fortes
de Rembrandt, offertes en vente par M.
A. Lambert. -

N^o 4027

DATE

DE LA PIÈCE.

ANALYSE

U. d'Amber - quatre coup-forts de Rembrandt -

Dimanche 11 Août 1895

Ce Journal paraît tous les Jours

61^{me} Année

COURRIER DE LA CHAMPAGNE

JOURNAL DE REIMS

PRIX DE L'ABONNEMENT (Payable d'avance)

REIMS

Un An..... 34 »
Six Mois..... 18 »
Trois Mois..... 9 50

DÉPARTEMENTS

Un An..... 38 »
Six Mois..... 20 »
Trois Mois..... 10 50

Hors des Départements limitrophes, **Deux Francs** en plus par Trimestre

Bureaux : Rue Robert-de-Coucy, 4, à Reims

Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois et se continuent sans interruption, à moins d'ordre contraire lorsqu'ils sont expirés

Adresser toutes les lettres concernant la Rédaction ou l'Administration à
M. E. BUGG, Directeur-Propriétaire du *Courrier de la Champagne*.

PRIX DES ANNONCES (Payables d'avance)

	la ligne
Annonces judiciaires.....	0 25
— ordinaires	0 20
— avec adresse au Bureau du Journal	0 40

	la ligne
Réclames.....	0 40
Intérieur du Journal.....	1 »
Toute Annonce au-dessous de 5 lignes se paie UN Franc	

C'est sous ce régime que le premier à qui la Compagnie présenterait une

tout, que ces grandes concentrations dont les profits ne sont accessibles qu'aux grands constructeurs, qui sont inabondables pour les petits éleveurs et les petits fabricants des localités éloignées.

Une réforme s'impose en matière de concours, réforme opposée à celle qui réduit ces concours régionaux à cinq. Le prochain concours départemental de Dijon nous montrera dans quel sens cette réforme devrait s'opérer.

Arrestation de Poignard

Le *Franc Parleur*, sous le titre sensationnel de : « *Arrestation d'un Curé* », fait grand bruit à propos du triste sire dont nous racontions, hier même, les derniers exploits. Il s'agit du nommé Poignard, qui a fait autrefois partie du clergé régulier, mais qui en a été expulsé depuis longtemps. Plusieurs fois déjà ce déséquilibré a eu maille à partir avec la justice, et nous avons signalé ses hauts faits.

Point n'est besoin, donc, de stigmatiser le clergé et les curés en cette circonstance : Poignard n'a plus rien de commun avec le clergé, si ce n'est la soutane qu'il s'obstine à porter, bien qu'il n'en ait plus le droit, pour inspirer plus de confiance à ses dupes et commettre plus facilement ses escroqueries.

Il était arrivé à Reims depuis quelques jours et était descendu à l'hôtel du Lion-d'Or : on l'a arrêté sur la plainte du Parquet de Paris, au moment où il se disposait à prendre le train pour Châlons, hier à huit heures du matin.

En attendant son transfert à Paris, il a été écroué à la maison d'arrêt de Reims.

Voici, par le menu, d'après l'*Eclair* de ce matin, le récit de l'arrestation de Poignard :

« Samedi, à huit heures et demie du matin, l'agent n° 73, M. Lemoine, de service place Royale, était accosté par un passant qui s'écria, en lui désignant un prêtre qui sortait du *Bazar Parisien*, tenu par M. Garnier : « Arrêtez cet homme, c'est un voleur, arrêtez-le ! »

L'agent sollicitait une explication de son interlocuteur, celui-ci s'empressa d'acheter au kiosque tenu par Mme Benoît un numéro du *Petit Parisien* et fit lire à M. Lemoine un article où étaient rapportés les derniers méfaits d'un filou revêtu de l'habit ecclésiastique. (C'est ce que nous racontions hier.)

« Je vous affirme, dit le passant, que le prêtre qui monte la rue du Cloître est Poignard, je le connais. »

L'ecclésiastique ayant tourné la rue Robert-de-Coucy, l'agent descendit vivement la rue Carnot et passa par la Cour-Chapitre et vit le prêtre entrer à l'hôtel du Lion-d'Or.

M. Lemoine s'empresse de revenir au *Bazar Parisien*, tenu par M. Garnier. Là, il apprendit que le prêtre était venu choisir deux sacs de voyage, qu'un employé, M. Gaston Dervillers, était allé lui porter.

deux régiments quittaient Reims pour gagner le Camp ; l'étape est bonne et le temps est lourd, le voyage sera un peu dur. Demain, cependant, la 7^e brigade commencera ses tirs de combat. Il y en aura pour toute la semaine.

Beaux-Arts. — Eaux-fortes de Rembrandt

On sait dans quelles circonstances M. Alvin Beaumont acquérait, par voie d'échange, dans une boutique de revendeur, une toile enfumée qui, habilement nettoyée, se trouva être un Rubens ; comment l'ancien possesseur, apprenant la valeur du tableau, en avait revendiqué la propriété ; comment enfin il vient d'être débouté de sa réclamation par jugement du Tribunal de Reims.

Aujourd'hui, nous venons, non pas de découvrir, mais de rencontrer, chez un de nos concitoyens, quatre eaux-fortes de Rembrandt, parfaitement authentiques ; car, non seulement elles sont signées, mais elles ont été identifiées au Musée du Louvre — trois au moins sur quatre — au moyen du Catalogue des eaux-fortes de Rembrandt, où se trouve la reproduction photographique de chacune. D'ailleurs, elles ont toutes le cachet caractéristique du maître hollandais, la puissance des ombres faisant vivement ressortir la lumière des reliefs.

Trois sont des sujets bibliques, comme les quatre cinquièmes de l'œuvre de Rembrandt.

1^o *Jésus guérissant les malades*. Il n'a été tiré que neuf épreuves de cette eau-forte, qui date de 1649. Une foule nombreuse entoure le Christ, aux pieds duquel on amène des paralytiques, des malades. A signaler, la remarquable expression de physionomie de chacun de ces personnages, les uns suppliant, les autres s'émerveillant des miracles qui s'opèrent sous leurs yeux. Une autre singularité qu'on retrouve dans les œuvres bibliques de Rembrandt, c'est que les principaux de ces personnages sont revêtus du costume des petits bourgeois hollandais du XVII^e siècle.

2^o *Les Disciples d'Emmaüs* (1656). 3^o *Une Descente de Croix* (1654), sujet plusieurs fois traité par Rembrandt, et dont, paraît-il, s'est inspiré Rubens.

Ces deux dernières eaux-fortes ont plutôt le caractère d'études ou de simples esquisses.

4^o *Un Usurier pesant de l'or*. Cette gravure est admirable de puissance et de relief. Tous les détails sont traités avec un soin minutieux : l'ensemble offre une habile gradation des ombres et de la lumière.

Au reste, le propriétaire de ces quatre eaux-fortes, dans la famille duquel elles se trouvent depuis un temps immémorial, a l'intention de les exposer très prochainement et de les soumettre à l'appréciation des connaisseurs.

cette puissante et prospère Association, qui rayonne sur la France entière et qui a du reste déjà obtenu plusieurs récompenses pour sa bonne organisation.

Il termine en buvant à la prospérité croissante de l'Association, à son dévoué président, M. Fréchin, et l'ancien président, M. Zimm.

A son tour, M. Brachet prend la parole, et après avoir remercié tous les membres présents, ainsi que les invités, il rappelle brièvement les origines de l'Association et résume sa situation actuelle. Elle compte aujourd'hui plus de soixante-dix mille adhérents et possède un capital de dix-sept millions.

Parmi ses membres honoraires, elle compte le Président de la République, une quarantaine de sénateurs, près de cent quarante députés, des préfets, des fonctionnaires de toutes les administrations, et peut distribuer maintenant plus de deux millions de retraites.

C'est la première association de France ; mais M. Brachet la voudrait plus prospère encore et fait appel à tous les membres présents pour provoquer de nouvelles adhésions. Il voudrait que tous les employés des chemins de fer en fassent partie. C'est peut-être exiger beaucoup, mais ne forment-ils pas tous une seule et même famille.

Sa péroraison, dans laquelle il fait appel au dévouement de tous, est vivement applaudie.

Puis, M. Diancourt, tout en félicitant l'Association, cite complaisamment toutes les améliorations qui, grâce aux chemins de fer, sont survenues en un demi-siècle dans la façon de voyager, si incommode jadis. Lui aussi est très applaudi.

M. Fréchin, président, boit successivement à l'Association en général, à la section de Reims, à la section d'Épernay, représentée par son Président, aux membres honoraires, aux bienfaiteurs de l'Association et à la Presse.

Il présente les excuses de M. Labori, inspecteur, et de M. Zaviscki, ingénieur principal de la Compagnie, qui, à leur grand regret, n'ont pu venir se joindre à la réunion de ce jour.

M. le président de la section d'Épernay remercie la section de Reims de son aimable invitation et boit à la prospérité de l'Association.

C'est le dernier toast. Au loin, le bruit des pièces d'artifice se fait entendre, annonçant que les musiciens et les danseuses s'ennuient ; on prend vivement le café et on se rend au Jardin de l'Embarcadere, où a lieu le bal. Eclairage magnifique, excellent orchestre, danseurs et danseuses pleins d'entrain, tout contribue à l'éclat de la soirée et, malgré la chaleur, les quadrilles se succèdent trop lentement encore au gré des jeunes couples. Quand nous quittons le bal à minuit, il est dans toute sa splendeur et il a dû se prolonger à peu près jusqu'au jour. — V. M.

Tirage financier

Hier samedi, à eu lieu, au Palais de l'Industrie, le tirage des Obligations de la ville de Paris, emprunt 1876.

Le numéro 125487 est remboursé par 100,000 fr.

Le n° 76706 est remboursé par 10,000 fr.

Le n° 160295 est remboursé par 5,000 fr.

10 autres numéros sont remboursés chacun par 1,000 fr.

bel état à cette époque. Aujourd'hui, sa propriétaire a abandonné la défense contre le phylloxéra ; l'ancien cépage, qui a valu à ce cru sa grande et juste renommée, est en train de disparaître ; la vigne d'une partie du clos est déjà arrachée et remplacée par le cépage américain, alors que dans son voisinage le traitement régulier a permis de conserver dans toute leur beauté des vignes tout aussi attaquées qu'elle, il y a quatre ans, par le phylloxéra.

A Chambolle, contigu à Morey, même spectacle et même contraste. A côté de vieilles vignes françaises, de superbe aspect (aux Musignys), appartenant à M. L. Bocquet, qui les a défendues et soutenues avec plein succès, on constate avec regret la transformation des musignys de M. de Vogüé en vignes américaines. Déjà fort atteintes en 1891, et mal ou point défendues depuis cette époque, ces vignes ont succombé au fléau, et le peu qui en reste va être arraché et reconstitué en cépage greffé.

Nous touchons au clos de Vougeot, dont les cinquante hectares sont plus célèbres dans le monde entier que les plus vastes domaines. Mis en vente en 1889, ce beau fleuron de la Bourgogne a été divisé et adjugé à quinze propriétaires. M. L. Bocquet s'est rendu acquéreur, avec le château des moines de l'ordre de Cîteaux, du tiers environ du clos, d'une contenance de 15 hectares. Ces 15 hectares sont *entièrement conservés en cépage français* : ils occupent la partie supérieure du clos, celle qui, de tout temps, a été considérée comme produisant la meilleure qualité de vin. Si l'on en croit l'histoire, les cuvées de cette partie du clos étaient réservées à la table du pape et des rois ; le tiers moyen fournissait le vin des grands dignitaires, des cardinaux, évêques, seigneurs, etc. ; les moines se réservaient les cuvées de la partie inférieure du clos, et je ne pense pas qu'ils fussent fort à plaindre, malgré cela.

En dehors de la surface acquise par M. Duverger au bas du clos et des 15 hectares appartenant au château, le cépage des moines a été placé à la vigne américaine dans cet enclos célèbre, dont un tiers a peine aujourd'hui produit en cépage français le vin tant prisé par les gourmets de tous les temps et de tous les pays.

Il faut dire qu'en 1889, le clos de Vougeot était, sur toute son étendue, dans un tel état de délabrement et de faiblesse, qu'il fallait l'obstination d'un vieux lulteur pour entreprendre de le ressusciter. Déjà en 1891, lors de ma première visite, j'avais constaté un grand progrès réalisé, dans l'espace de deux ans, par les soins assidus et les traitements énergiques que M. L. Bocquet avait mis en œuvre, sur les 15 hectares achevés par lui en 1889. Aujourd'hui, le succès est complet, malgré les intempéries et la sécheresse des années 1891 à 1894, et les *partisans les plus ardents de la reconstitution par les cépages américains sont forcés de reconnaître les résultats acquis*. Quelques-uns, ne pouvant nier l'évidence, se rabattent sur les conditions favorables de cette année d'été, selon eux, à une surabondance d'humidité. Les relevés météorologiques que j'ai pu consulter pour la région de Beaune ne justifient en aucune façon cette interprétation. Il est constant, pour qui juge sans parti-pris, que le clos du Château a repris une vigueur comparable à celle des plus belles vignes, et que si d'ici à la

et mieux même qu'à cette dernière date, pour certaines vignes, j'ai constaté l'efficacité de la défense, quand elle est conduite avec l'intelligence et la ténacité indispensables au succès de toute entreprise. Les services que M. L. Bocquet, ses émules et ses imitateurs ont rendu à la cause des grands vins de la Côte-d'Or, la Champagne doit les attendre de ses grands propriétaires, qui, eux aussi, sont des maîtres en viticulture et, comme leurs confrères bourguignons, les premiers intéressés à sauver la qualité et la réputation de leurs précieuses récoltes. Laisser s'accroître l'erreur que le vignoble champenois ne peut pas être préservé en son entier du désastre dont le menaçait l'invasion phylloxérique, serait une faute capitale que le patriotisme, à défaut de leurs propres intérêts, ne laissera pas commettre aux vignerons de la Champagne. Cette faute aurait des conséquences irréparables ; *mal ne peut indiquer avec sécurité, à l'heure qu'il est, le nom du cépage américain qui résistera dans les sols calcaires ou extra-calcaires des meilleures régions champenoises*, et, s'il en était ainsi, ma conviction, basée sur les faits constatés en Bourgogne, dans le Bordelais, dans les Charentes, est que la *finesse des produits serait atteinte*, en Champagne, comme elle l'est dans les vignobles que je viens de citer.

Dans une prochaine Revue, je décrirai le traitement et la fumure qui ont donné au château du clos Vougeot et au clos Saint-Jacques les résultats si remarquables dont j'ai parlé plus haut. Je termine cette Causerie, comme celle d'il y a quatre ans, en conviant les viticulteurs de la Champagne à faire l'excursion si instructive qui m'a suggéré cet article. »

La Tuberculose bovine

Nous avons publié hier un article intitulé *les Animaux tuberculeux* ; voici aujourd'hui une communication officielle dans le même esprit :

La tuberculose de l'espèce bovine a pris, depuis un certain temps, une grande extension dans tous les pays d'élevage. Le développement de cette affection contagieuse ne menace pas seulement les intérêts de l'agriculture, mais il peut avoir aussi des conséquences néfastes au point de vue de la santé publique ; car l'agent de la contagion est le même chez l'homme et chez les animaux, et le mal peut se communiquer de l'un aux autres, et réciproquement.

Le gouvernement s'est ému de cette situation et M. Gadaud, ministre de l'agriculture, a élaboré un projet de loi sur la tuberculose de l'espèce bovine, projet qui règle les mesures de police sanitaire à prendre contre cette maladie et détermine les cas dans lesquels une indemnité sera accordée aux propriétaires des viandes saisies comme tuberculeuses.

L'une des dispositions les plus saillantes de ce projet est de prescrire l'emploi des injections de tuberculine qui permettent de reconnaître l'existence de la tuberculose chez les animaux de l'espèce bovine dès sa première apparition dans l'organisme, et donneront par conséquent, un moyen de combattre et même d'éteindre la maladie.

une enfant de 3 ans, Louise Hicard, fille du cafetier voisin — Café de Marseille et Cercle Sézannais — vint se jeter entre les jambes des chevaux, sans qu'elle put être aperçue du conducteur. Relancée à droite et à gauche, la pauvre petite, étendue sur le sol, reçut sans doute, sur le pouce de la main droite, l'un des sabots du cheval dont le fer lui trancha littéralement la phalange supérieure qui resta sur place.

M. Machet, marchand de fer, témoin de l'accident, s'élança vers l'enfant qu'il put atteindre et soustraire peut-être encore à un accident plus grave. Il la reporta vivement à ses parents dont on conçoit la surprise et l'angoisse à ce moment.

Aussitôt trois médecins, MM. Patenotre, Faurion, et le docteur militaire s'empressèrent autour de la jeune blessée pour panser la plaie et s'assurer que les contusions aux pieds ne lui laissaient courir aucun autre danger que celui de rester avec ce moignon à la main droite.

Police correctionnelle de Reims

Audience du 10 août

Jonchery-sur-Vesle. — Voici l'affaire la plus importante de l'audience, on jugera du reste. Un propriétaire de tir forain s'aperçut, huit jours après la fête de Jonchery, qu'on lui avait volé une carabine et des cartouches. *Ses agents ont recherché vainement qu'à Jonchery ; il fit donc sa réclamation à M. le Maire, une enquête fut ouverte, mais ne donna d'abord aucun résultat.*

Longtemps après, car ceci se passait en 1894, on découvrit dans une chambre qu'avait habité un jeune ouvrier menuisier, nommé X..., des cartouches répondant au signallement des cartouches volées ; on arrêta le pauvre X..., qui passe aujourd'hui en police correctionnelle, et on impliqua même dans les poursuites, comme complice par recel, son patron dans la maison duquel était la chambre en question.

L'affaire est un peu nébuleuse ; les témoins ne l'éclaircissent guère, et au bout de deux heures consacrées aux interrogatoires, aux dépositions des témoins et aux plaidoiries, le Tribunal condamne X... à 16 francs d'amende. Quant au patron, il est renvoyé des fins de la plainte.

Cumières. — Une bande de jeunes gens revenaient la nuit de fêter nous ne savons plus quel saint, on chantait et on faisait quelque tapage. Comme la bande joyeuse passait dans une rue de Cumières, quelques indigènes jetèrent du gravier dans les voitures où se trouvaient nos « fêtards ». Georges-Emile Henri descendit et administra une sérieuse correction à un passant inoffensif qu'il prit pour un des auteurs de cette mauvaise plaisanterie.

Cette fatale erreur vaut à Henri une condamnation à 30 fr. d'amende.

Reims. — Un jeune homme très correctement mis, et tout surpris de se voir au banc des prévenus, excite la curiosité générale. Il a proféré quelques paroles blessantes pour un commissaire de police adjoint de service à la gare. Le fait n'est pas bien grave, il n'y a pas eu le plus petit mot injurieux, c'est une inconvenance, rien de plus.

Le prévenu, qui s'appelle Henri-Auguste van den Eynde, est condamné à 16 francs d'amende. C'est une simple leçon.

— Passons sur quelques délits de pêche peu graves qui prouvent cependant que les gardes veillent parfois, quoi qu'on en dise, et citons, pendant qu'il passe à la barre, l'ivrogne qu'on est sûr de voir à toutes les audiences.

Aujourd'hui, il s'appelle Louis-Victor Hesse et il est condamné à six jours de prison et 16 fr. d'amende.

— Après l'ivrogne, le mendiant, il s'appelle aujourd'hui Poulet (Pierre-Eugène) et est condamné à huit jours de prison.

Busson-Billault ;
Agriculture et Commerce : M. Clément-Duvernois ;
Marine : M. Rigaud de Genouilly ;
Instruction publique : M. Brame.
Justice : M. Grandperret.

Nous, Maire de la Ville de Reims, Vu le décret impérial du 7 août 1870 décidant que tous les citoyens valides de 30 à 40 ans, qui ne font pas actuellement partie de la garde nationale sédentaire, devront se présenter à la Mairie de leur commune pour s'y faire inscrire.

Arrêtons ce qui suit :
L'inscription des citoyens valides de 30 à 40 ans sera reçue dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, à partir du jeudi 12 août, tous les jours, de dix heures du matin à quatre heures du soir, excepté le dimanche, où l'inscription n'aura lieu que de neuf heures du matin à midi, et le lundi, jour de l'Assomption.

La distribution des armes n'aura lieu qu'après l'inscription.
Le Maire : S. DAUPHINOT.

Le comité de la fête des tisseurs du 3^e canton, paroisse Saint-Remi, a réuni 400 fr. Une simple messe sera chantée le 22 août à Saint-Remi. Les 400 fr. seront versés dans la caisse municipale pour venir en aide aux enfants de Reims appelés à l'armée du Rhin.

SOCIÉTÉS RÉMOISES--AVIS

EMPLOYÉS ET OUVRIERS DES CHEMINS DE FER (section de Reims)

Chalet Bordier. — Le dimanche 14 août, à deux heures précises, à l'occasion du tirage de la tombola au profit du Bureau de Bienfaisance et des malades et blessés du corps expéditionnaire de Madagascar, grand concert, avec le gracieux concours de : M. Raphaël, comique des Salons rémois ; M. et Mme Vauquoy, duettistes ; M. Emile Roger, pianiste accompagnateur.

PROGRAMME

1. Premier tirage de la tombola.
2. M. Vauquoy. — *J'suis rampant*.
3. M. Raphaël dans ses imitations d'Abdala.
4. Deuxième tirage de la tombola.
5. M. et Mme Vauquoy. — *Vengeons notre mère*, scène dramatique.
6. M. Raphaël dans ses imitations des grandes étoiles parisiennes.
7. Fantaisie pour piano et violon.
8. Troisième tirage de la tombola.

Entrée gratuite. — Consommations de premier choix.

Une quête sera faite au profit des malades et blessés du corps expéditionnaire de Madagascar.

FÊTE DE BIENFAISANCE

Jeudi prochain, 15 août, jour de l'Assomption, le Bicycle-Club Rémois offrira à nos concitoyens sa deuxième fête de 1895.

Espérons que le temps sera plus propice que dimanche dernier.

La fête comprendra des courses au Vélocipède et une fête de nuit à la Patte-d'Oie.

Au Vélocipède auront lieu, à partir de 2 heures, de grandes courses vélocipédiques. Il y aura le championnat des seniors du Bicycle-Club Rémois dans lequel on verra aux prises les meilleurs cyclistes de Reims et notamment, Ollier, Samard, Clarus, Demange, Humin, Détrée etc. Ensuite seront données des courses internationales à l'occasion desquelles

Reims 10 Septembre 1895

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous adresser un n^o
du Courrier de la Champagne du 10
Tout écoulé vous donnant l'analyse de
quatre Rembrants que je vendrai à
Reims publiquement.

Si cela a de l'intérêt pour vous, je
vous indiquerai le jour de la vente qui
aura lieu avant la fin de l'année.

Veuillez agréer, Monsieur, mes
Sincères salutations

C. Lambere

Reims par la poste

Reçu de 20

CARTE POSTALE

Ce côté est exclusivement réservé à l'adresse



Monsieur le Directeur
du Journal de Bruxelles

La carte ci-jointe est destinée
à la réponse.

Belgique